

Nom – Prénom
Adresse

Employeur
Adresse Entreprise

Ville , le

Objet :
Demande d'autorisation d'absence

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des dispositions légales, concernant le congé de Formation économique, sociale et syndicale (article L3412-7) , j'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence du «DATE_DEBUT» au «DATE_FIN» pour participer à une session d'études syndicales organisée par le Centre de formation de militants syndicalistes de la Confédération générale du travail FORCE OUVRIERE.

A cet effet, dans l'éventualité d'une perte de salaire totale ou partielle, je vous rappelle que le calcul de celle-ci doit :

- d'une part, tenir compte de l'obligation faite aux employeurs, dans les entreprises de plus de 10 salariés, de participer au maintien de la rémunération du salarié qui part en congé de formation. La loi n° 789/2008 du 20 août 2008 a ajouté dans son article L3142-8 que '*Cette rémunération doit être versée à la fin du mois au cours duquel la session de formation a eu lieu*'.
- d'autre part être effectué uniquement sur le salaire de base (Article L3142-12) : [...] '*la durée du ou des congés congés de formation économique sociale et de formation syndicale est assimilée à une durée de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés, du droit aux prestations d'assurances sociales et aux prestations familiales ainsi que pour l'ensemble des autres droits résultant pour l'intéressé de son contrat de travail*'. Il convient donc de régler dans leur intégralité les primes ayant le caractère de salaire (primes à périodicité longue, prime de 13ème mois, de fin d'année, ancienneté, assiduité, primes destinées à pallier des sujétions particulières : primes de nuit, prime de froid....).

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature